

Arrêté A2024-03
Relatif aux responsables de mention et parcours de masters

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles D741-9 et D741-11 ;

Vu le décret le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 juin 2024 portant nomination du directeur de l'Institut d'études politiques de Rennes (ESRS2414736A) ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de 2022 accréditant l'Ecole normale supérieure de Rennes en vue de la délivrance du diplôme national de master, domaine sciences humaines et sociales, mention politique publiques ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de 2022, accréditant l'INSA Rennes et l'EHESP en vue de la délivrance du diplôme national de master, domaine Sciences Humaines et Sociales, Mention Villes et environnements urbains ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2022 du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, accréditant l'Université de Rennes en vue de la délivrance du diplôme national de master, domaine Science Politique, mention Europe et Affaires mondiales ;

Vu la délibération 2024-30 du conseil d'administration du 25 septembre 2024 portant actualisation des lignes directrices de gestion en matière de politique indemnitaire pour les personnels enseignants-rechercheurs et chercheurs et adoption du répertoire des responsabilités pédagogiques et primes associées ;

Vu la description des fiches de postes des responsabilités pédagogiques présentée au Conseil d'administration du 25 septembre 2024;

Vu les modalités de contrôle des connaissances concernant les parcours de masters votées chaque année en Conseil d'Administration

ARRETE

Article 1 :

Gil DESMOULIN est nommé co-responsable de la Mention Politiques Publiques.

Aurélie JEHANNO est nommée co-responsable de la Mention Villes et environnements urbains

Article 2 :

Sont nommés responsables ou co-responsables des parcours de M2 de la mention « Politiques Publiques » accréditée par l'ENS Rennes :

- « Service public – centre préparation INSP » : Gil DESMOULIN ;
- « Recherche et Expertise en Sciences Sociales du Politique » (RESP): Benoît GIRY (co-responsable) et Patricia LONCLE (EHESP, co-responsable) ;

- « Concertation et territoires en transition » (CTT) : Anne CHEVREL ;
- « Gouverner les mutations territoriales » (GMT) : Thibault TELLIER (co-responsable) et Antoine DURAND (co-responsable) ;
- « Jugement et autorité publique » (JAP) : Jean-Baptiste LENHOF (co-responsable) et Adeline THOBIE (co-responsable) ;
- « Sécurité défense et intelligence stratégique » (SEDEFIS) : Franck Nicol.

Article 3 :

Sont nommés responsables ou co-responsables des parcours de M2 de la mention « Villes et environnements urbains » accréditée par l'INSA Rennes :

- « Ingénierie des services urbains en réseaux : villes en devenir » (ISUR) : Aurélie JEHANNO ;
- « Stratégies innovantes des territoires urbains : anticiper les transitions » (In-Situ) : Alexis ALAMEL ;
- « Gouvernance des métropoles, affaires publique et maritimité » (GMM), Gwenaël LEBLONG-MASCLET ;

Article 4 :

Est nommé responsable du parcours de M2 de la mention « Science Politique » accréditée par l'Université de Rennes

- « Europe et Affaires mondiales » (EAM) : Alan HERVE.

Article 5 :

Les co-responsables de mentions assurent la coordination des parcours de la mention avec le responsable de la mention des établissements accréditants.

Article 5 :

Les responsables et co-responsables de parcours assurent les fonctions décrites dans le « Référentiel des responsabilités pédagogiques et primes associées » voté chaque année en conseil d'administration.

Article 6 :

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté pour l'année 2024-2025.



Fait à Rennes le 16 septembre 2024

Pablo Diaz
Directeur